

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi dix-sept avril 2014, à vingt heures trente à la mairie de Meslay-du-Maine, sous la présidence de Madame Noëlle LAUNAY, maire.

Étaient présents : Mme LAUNAY, Maire, Mrs POULAIN, BORDIER, BOULAY, adjoints, Mr GASCOIN, Mmes HERVÉ, CHEVALIER, MOREAU, Mr BRAULT, Mme BRUNEAU, Mr VEILLÉ, Mmes PICHEREAU, MONNERET, Mrs GOUAS, BIDAUD, Mme BOURDAIS, Mr BOUTIN, Mme BERTHELOT, Mrs MOULIN, ABAFOUR et Mme JARDIN.

Excusées : Mme GAUTIER, adjointe, qui a donné pouvoir à Mr BOULAY et Mme TAUNAIS, adjointe, qui a donné pouvoir à Mr BORDIER.

Secrétaire : Mme BERTHELOT.

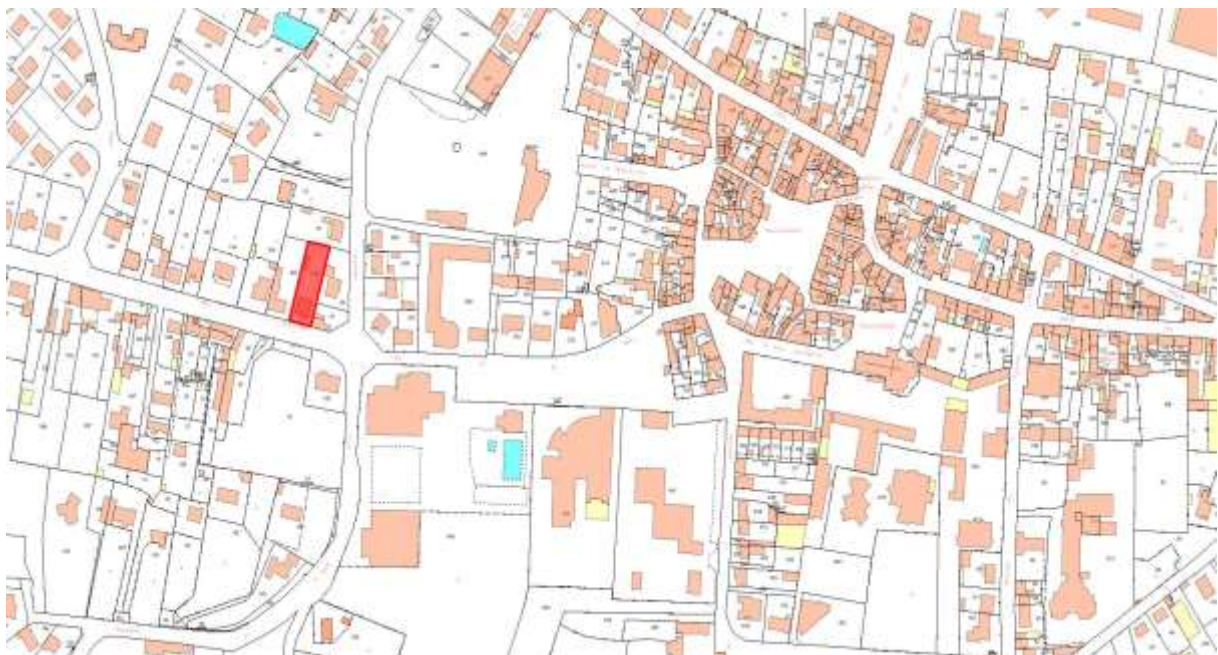
## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2014

### MADAME LE MAIRE PROPOSE D'AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR :

- DESIGNATION D'UN REFERENT SAGE SARTHE AVAL
- AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX GENDARMERIE

### DÉCISIONS DU MAIRE

**N°2014 – 008** : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, 30 rue de la Gare, cadastrée section AI n°134 pour une superficie de 880 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts HUNault. La commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



**N°2014 – 009 :** Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, Avenue de Sablé, cadastrée section AD n°30 pour une superficie de 335 m<sup>2</sup>, appartenant Monsieur Marcel PAUMARD. La commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



**N°2014 – 010 :** Déclaration d'intention d'aliéner un immeuble sis à MESLAY-DU-MAINE, 29 Rue du Maine, cadastrée section AI n°268, appartenant aux consorts GAINIER. La commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



## BUDGET FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

### **AUTORISATION A DONNER A MADAME LE MAIRE POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE VEHICULES**

Il a été décidé au moment des votes des budgets du renouvellement de 2 véhicules :

- Mini-bus
- Utilitaire service technique

Depuis, il s'avère qu'il devient nécessaire de changer également un utilitaire affecté au service d'assainissement.

**Madame le Maire** demande l'autorisation de lancer un appel d'offres pour l'achat de ces 3 véhicules.

**Madame CHEVALIER** fait remarquer qu'il conviendrait de prévoir un marchepied pour faciliter la montée dans le mini-bus.

Par ailleurs, le véhicule servant à la livraison des repas de la cuisine de l'école élémentaire vers la maternelle et le multi-accueil n'est pas adapté à cette fonction. Plutôt que d'être remplacé, il pourrait être envisagé de demander à l'A.D.M.R d'intégrer ces livraisons à son circuit quotidien. **Monsieur POULAIN**, adjoint chargé notamment de la restauration scolaire, rencontrera le Président de l'A.D.M.R pour évoquer cette éventuelle possibilité.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à lancer un appel d'offres pour l'achat de 3 véhicules (1 mini-bus + 2 utilitaires).

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE (ASSOCIATION L'ILE AUX ENFANTS)**

Une maison d'assistantes maternelles va prochainement s'installer au cœur de la résidence senior (Nelson Palmer), située dans les lotissements Moulin à Vent.

L'association sollicite la commune pour le versement d'une subvention aidant à l'installation de la structure.

L'association a été reçue en Mairie mercredi 16 avril pour expliquer le projet et justifier la demande de financement.

**Madame le Maire** a expliqué à l'association que celle-ci était composée de personnes qui se rémunèrent par leur activité et que dans ce cadre, la commune n'avait pas vocation à lui accorder une subvention.

Le **Conseil Municipal** a à se prononcer sur les suites à donner à cette demande.

**Madame le Maire** rappelle que l'association avait bénéficié à sa création des 200 € habituellement alloués aux nouvelles associations. Par contre, il avait ensuite été décidé pour les demandes suivantes de ne pas donner de subvention du fait que nous étions en présence d'une activité professionnelle.

Le déménagement de la maison d'assistance maternelle dans la résidence senior est évoqué. **Madame BRUNEAU** s'étonne de ce déménagement au sein de la résidence. Madame le Maire répond que c'est un accord privé entre l'association et le promoteur et que la commune n'est pas intervenue dans cette affaire. A priori, c'est le promoteur qui a sollicité l'association pour s'installer dans la résidence. Ce déménagement entraînera une augmentation du loyer pour l'association.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** de ne pas verser de subvention à l'association animant la Maison d'Assistantes Maternelles.

## PERSONNEL ET SERVICES

### **AVANCEMENT DE GRADE - TAUX DE PROMOTION**

**Madame le Maire** explique qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer librement un taux d'agents à promouvoir parmi ceux qui remplissent les conditions d'avancement, grade par grade, après avis du Comité Technique Paritaire.

Tous les choix sont possibles entre 0 % et 100 % mais n'emportent pas les mêmes conséquences :

- Un taux de 0 % signifie qu'un Conseil Municipal souhaite restreindre le maire dans son pouvoir de nomination
- Un taux de 100 % signifie au contraire que le Conseil Municipal laisse entière latitude au maire d'user de son droit.

En tout état de cause, l'avancement de grade reste subordonné à l'existence d'un emploi vacant ou créé par le Conseil Municipal.

Le taux pourra être modifié, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** de :

- **fixer** le taux de promotion concernant les avancements de grade à 100%
- **demande** à ce que l'avis du comité technique du Centre de Gestion soit sollicité sur cette base.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE SABLE**

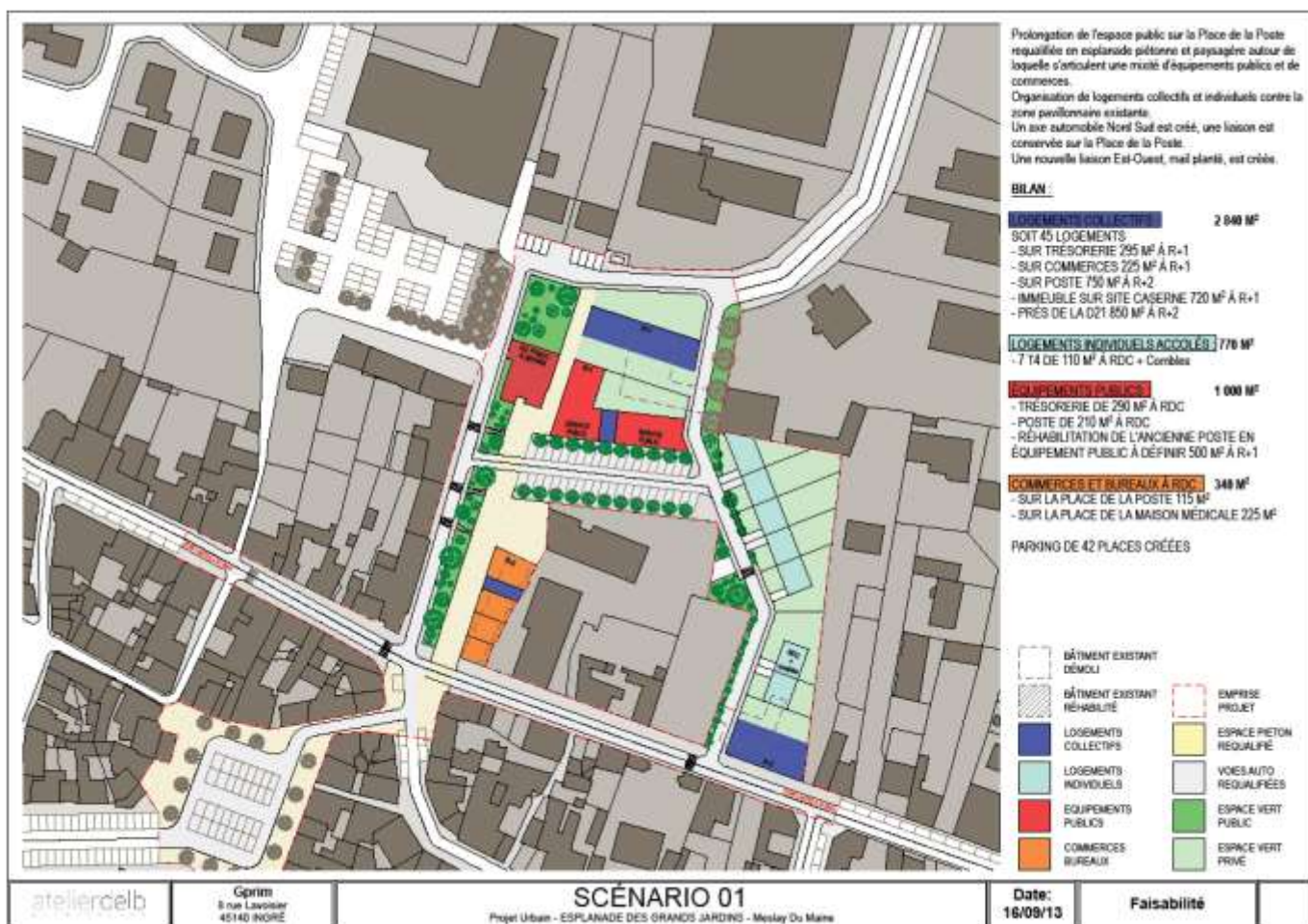
Le Cabinet LANGEVIN chargé de la maîtrise d'œuvre du projet ne nous a pas remis le projet de dossier de consultation des entreprises.

Le dossier pourrait être présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Madame le Maire propose** au Conseil Municipal de présenter le dossier lors de la réunion du 22 mai 2013. Le **Conseil Municipal valide** cette proposition.

### **PRESENTATION DU PROJET ESPLANADE DES GRANDS JARDINS**

Un plan est joint à la présente note.



Un projet d'aménagement a été présenté et validé en conseil municipal le 17 octobre 2013.

Ce projet a ensuite été présenté à la population lors de la cérémonie des vœux.

A la suite de cette présentation, plusieurs acteurs locaux se sont montrés intéressés à l'opération.

Des réunions de travail se sont donc tenues en mairie depuis le début 2014 avec ces interlocuteurs.

## DESIGNATION D'UN REFERENT SAGE SARTHE AVAL

Nous avons reçu un courrier de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS), structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sarthe Aval dans lequel il est demandé de désigné un référent parmi les Conseillers Municipaux.

Le Bureau propose de désigner Monsieur Pierre BORDIER pour être ce référent.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **désigne** Monsieur Pierre BORDIER en tant que référent SAGE SARTHE AVAL.

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### **INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE P.L.U (PLAN LOCAL D'URBANISME)**

La procédure de révision générale du P.L.U entre dans sa finalisation. Nous en sommes au stade de l'arrêt de projet. Il conviendra ensuite de mettre le dossier en enquête publique pour une éventuelle approbation au mois de septembre prochain. Dans ce cadre, le nouveau PLU pourrait être opposable aux tiers au mois de novembre 2014.

Monsieur BORDIER, adjoint chargé de la révision générale du P.L.U dans le précédent mandat fait une présentation de la démarche entreprise jusqu'alors et passe en revue les zonages prévus sur le territoire de la commune.

### **SERVITUDE RESEAUX GAZ ET ELECTRICITE PARCELLE AB N°6 (NOUVELLE GENDARMERIE)**

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer des conventions de servitudes pour les réseaux de gaz et électricité passant sur des terrains communaux dans le cadre de l'alimentation notamment de la nouvelle gendarmerie.

### **SERVITUDE RESEAU GAZ PARCELLE AB N°6**

Afin de desservir le secteur de la nouvelle Gendarmerie par le réseau gaz, G.R.D.F va devoir effectuer des travaux. Dans ce cadre, G.R.D.F nous propose de signer une convention de servitude sur la parcelle AB N°6, consentant les droits suivants à G.R.D.F :

- réserver une bande de 2 mètres de large, établir une canalisation souterraine sur 146 mètres environ
- établir une ou plusieurs conduites de renforcement en plus de la canalisation principale
- établir des bornes de repérage
- occuper temporairement, pour l'exécution des travaux, une bande plus large de terrain que les 2 mètres cités ci-dessus
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres risquant de gêner la pose des ouvrages
- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser les opérations nécessaires au besoin du service public de distribution d'électricité
- faire pénétrer des agents d'E.R.D.F ou des entreprises missionnées par E.R.D.F pour la construction puis l'entretien des ouvrages établis.

G.R.D.F veillera à laisser la parcelle concernée par la convention en l'état existant avant son intervention et s'engage à prévenir la commune avant toute intervention sur la parcelle.

La commune quant à elle conserve la jouissance de la parcelle AB N°6 mais renonce à demander l'enlèvement des ouvrages ou leur modification. La commune ne devra pas modifier le profil des terrains et ne devra pas planter aux alentours des ouvrages à moins de 2 mètres. Les constructions sur la parcelle restent possibles.

Cette convention de servitude est consentie à titre gracieux.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer la convention de servitude avec G.R.D.F concernant la parcelle AB N°6 pour établir des réseaux d'électricité.

## **SERVITUDE RESEAU ELECTRIQUE PARCELLE AB N°6**

Afin de desservir le secteur de la nouvelle Gendarmerie par le réseau électrique, la société E.N.R est chargée par E.R.D.F de l'étude relative à cette desserte. Dans ce cadre, E.R.D.F nous propose de signer une convention de servitude sur la parcelle AB N°6, consentant les droits suivants à E.R.D.F :

- réserver une bande de 1 mètre de large, établir une canalisation souterraine dur 9 mètres environ
- établir des bornes de repérage
- encastrer un ou plusieurs coffrets
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres risquant de gêner la pose des ouvrages
- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser les opérations nécessaires au besoin du service public de distribution d'électricité
- faire pénétrer des agents d'E.R.D.F ou des entreprises missionnées par E.R.D.F pour la construction puis l'entretien des ouvrages établis.

E.R.D.F veillera à laisser la parcelle concernée par la convention en l'état existant avant son intervention et s'engage à prévenir la commune avant toute intervention sur la parcelle.

La commune quant à elle conserve la jouissance de la parcelle AB N°6 mais renonce à demander l'enlèvement des ouvrages ou leur modification. La commune ne devra pas modifier le profil des terrains et ne devra pas planter aux alentours des ouvrages à moins de 2 mètres. Les constructions sur la parcelle restent possibles.

Cette convention de servitude est consentie sans aucune indemnité.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer la convention de servitude avec E.R.D.F concernant la parcelle AB N°6 pour établir des réseaux d'électricité.

## **TRAVAUX**

### **AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX GENDARMERIE**

Madame le Maire demande l'autorisation de signer les avenants aux marchés de construction de la Gendarmerie décrit ci-dessous :

- 1) Lot N°3 Couverture Zinc (entreprise PELTIER) : suppression de sortie VMC, VH du garage, ventilation chute, étanchéité du pied de l'antenne et réservations pour éclairage auvent : - 635.00 € HT.  
**Le montant du marché** qui était initialement de 29 720.25 € HT **est porté à 29 085.25 € HT.**

- 2) Lot N°4 Etanchéité (entreprise DUVAL) : Fourniture et pose de sorties toiture + suppression entrées d'eaux pluviales + suppression étanchéité du bandeau de la Gendarmerie : - 1 168.58 € HT.  
**Le montant du marché** qui était initialement de 80 000.00 € HT **est porté à 78 831.42 € HT.**
- 3) Lot N°5 Menuiseries extérieures – Fermetures (entreprise BARON) :  
Remplacement du vitrage P4A par du P6B pour les châssis LS16 à LS23 pour une plus-value de 1 148.00 € HT / Modification de la menuiserie LS04 pour une moins-value de 771.00 € HT / Remplacement des commandes tringles par fermeture crémone et poignée amovible pour les châssis LS08 et LS10 pour une moins-value de 98.00 € HT.  
Soit une moins-value totale de + 279.00 € HT  
Avenant précédent : suppression d'un châssis de désenfumage : - 1 280.00 € HT  
**Le montant du marché** qui était initialement de 115 177.00 € HT **est porté à 114 176.00 € HT.**
- 4) Lot N°6 Serrurerie (entreprise BARON) : Fourniture et pose de 2 éclairages artificiels pour les chambres de sûreté pour une plus-value d'un montant de 1 276.00 € HT / Fourniture et pose de 2 grilles de ventilation pour sanitaires PJ pour une plus-value d'un montant de 526.00 € HT / Suppression de la grille du local sanitaires des locaux de services pour une moins-value d'un montant de 546.00 € HT / Fourniture et pose d'une grille VH pour garage des locaux de services pour une plus-value d'un montant de 134.00 € HT / Fourniture et pose de plaques signalétiques des locaux « ingrédients » et « groupe électrogène » pour une plus-value d'un montant de 119.00 € HT.  
Soit une plus-value totale de 1 509.00 € HT  
**Le montant du marché** qui était initialement de 67 462.00 € HT **est porté à 68 971.00 € HT.**
- 5) Lot N°12 Chauffage – Ventilation – Plomberie (entreprise CSM) :  
Suppression des descentes EP PVC diam 100 pour une moins-value de 1 143.00 € HT / Remplacement mitigeur évier Porcher local régie repas et mitigeur vasque LCA en mitigeur Grohe pour une plus-value d'un montant de 60.00 € HT.  
Soit une moins-value totale de - 1 083.00 € HT  
Avenant précédent : création d'un robinet de puisage dans chaque garage de logements : + 325.50 € HT pour les 5 logements. Suppression des éviers sur meubles cuisine et remplacement par éviers encastrés : + 195.00 € HT  
**Le montant du marché** qui était initialement de 141 699.37 € HT **est porté à 141 136.87 € HT.**



6) Lot N°14 VRD ESPACES VERTS (entreprise BMTP): Suppression de tranchées et fourreaux + rajout de tranchées et fourreaux pour une moins-value : - 212.60 € HT.

**Le montant du marché** qui était initialement de 187 638.20 € HT **est porté à 187 425.60 € HT.**

Au total des lots, cette série d'avenants entraîne une moins-value de 1 311.18 € HT (- 2 070.68 € HT depuis le début de l'exécution du marché).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble des avenants présentés ci-dessus.

## ENFANCE ET FAMILLE

### **PRESENTATION DU POLE ENFANCE (PLANS ET FONCTIONNEMENT)**

**Madame le Maire** fait une présentation des services proposés au sein de l'Espace des Enfants. Elle présente également les plans du pôle enfance pour expliquer la répartition des locaux entre ces services.

### **INFORMATION CARTE SCOLAIRE**

L'audience auprès de Madame la Directrice Académique a eu lieu lundi 14 avril à 15 heures. Madame le Maire et Monsieur POULAIN, adjoint chargé des affaires scolaires notamment ont exposé leur argumentation en faveur du maintien de toutes les classes de maternelles.

Mardi matin, l'Inspection d'Académie nous a informés qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe à Meslay-du-Maine à la prochaine rentrée.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Une information sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est faite aux élus. **Madame le Maire** rappelle la démarche qui a été mise en œuvre pour dégager une organisation que ce soit pour l'école maternelle ou l'école élémentaire. Plusieurs scénarii avaient été envisagés avec les équipes enseignantes et les équipes du pôle enfance. Le tableau retraçant l'organisation de la semaine pour la maternelle et l'élémentaire tel qu'il a été validé par l'Inspection d'Académie est présenté.

**Madame le Maire explique** aux élus que ce qui reste à trancher dans le cadre de cette réforme est le coût à faire supporter aux familles ou la gratuité à consentir pour ce nouveau service.

**Madame le Maire** rappelle que l'école privée ne s'engage pas dans la réforme à la rentrée prochaine et reste sur la semaine de 4 jours.

Les coûts engendrés par la mise en œuvre de la réforme sont présentés aux élus.

**Madame le Maire** plaide pour la gratuité dénonçant une « école à 2 vitesses » si un coût, sur le temps de l'école, devait être demandé aux familles. Ce coût facturé aux familles pourrait entraîner des disparités entre les enfants, car certains ne bénéficieraient pas des T.A.P.

**Monsieur MOULIN** constate qu'au vu des horaires des T.A.P de début d'après-midi, la plupart des familles n'auraient en plus pas le choix que de mettre les enfants aux T.A.P.

**Madame le Maire** dit que les T.A.P sont l'occasion d'apporter d'autres contenus aux enfants.

**Monsieur VEILLÉ** demande s'il sera nécessaire d'augmenter les impôts pour financer cette réforme. **Monsieur POULAIN**, adjoint chargé des finances, répond qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts pour cette réforme, même si les marges dégagées pour l'investissement de la commune seront moindres du fait du financement de cette réforme.

Concernant les maternelles, certains élus estiment qu'il serait incompréhensible de faire payer des temps de sieste aux parents des plus petits.

**Madame BERTHELOT** dit que les tarifs des services enfance sont raisonnables à Meslay comparés à d'autres communes, mais que si les T.A.P étaient payants, cela entraînerait un coût supplémentaire aux familles provoquant un coût de journée lourd pour les familles dont les enfants vont également à l'A.P.S le matin et ou le soir.

**Monsieur POULAIN** se dit favorable à la gratuité mais demande à ce que Meslay se tourne vers les autres communes pour participer au financement de la réforme, rappelant que 45% environ des enfants scolarisés à Meslay viennent des communes des alentours.

**Madame le Maire** informe les élus que les autres communes nous sollicitent notamment pour les services de restauration le mercredi midi et l'A.L.S.H le mercredi après-midi. Certains Maires cherchent également à se rapprocher des communes plus importantes pour l'organisation des écoles.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'instaurer la gratuité** pour les familles dont les enfants participent aux T.A.P, **demandant** également à ce que les communes, dont des enfants sont scolarisés à Meslay, soient sollicitées pour aider au financement de la réforme des rythmes scolaires.

## **TARIFS DES CAMPS D'ETE**

**Madame le Maire** explique que, tous les ans, une réunion avec les animateurs de l'Espace des Enfants est organisée pour présenter les séjours des camps d'été.

Elle rappelle également les tranches tarifaires instaurées selon les quotients familiaux.

Des élus se posent la question de la cohérence du coût de revient et du prix facturé aux familles.

**Madame le Maire** explique qu'il n'y a pas de lien direct pour chaque camp entre le coût de revient et le coût facturé. Ces coûts de revient et coûts facturés sont calculés au global et lissés en prenant en compte les 4 camps.

**SEJOUR 1 : DU 7 AU 11 JUILLET SOIT 5 JOURS**

Lieu : BRULON (72)
Tranche d'âge : 8-10ans
Nombre d'enfants : 12
Nombre d'animateurs : 2
Thématique : MULTISPORTS
*Tir à l'arc, VTT, escalade, Pêche

**BUDGET PREVISIONNEL**

Alimentation 5€/jour/par enfants	300
Forfait activités + hébergements + location marabout, chaises et tables	1060
Transports	200
Salaire Animateurs	1000
<b>TOTAL</b>	<b>2560€ / prix par enfants 213€</b>

Quotients familiaux	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Meslay-du-Maine	<b>100</b>	<b>125</b>	<b>150</b>
Autres communes	<b>156</b>	<b>195</b>	<b>235</b>

**SEJOUR 2 : DU 15 AU 18 JUILLET SOIT 4 JOURS**

Lieu : FENEU (49)
Tranche d'âge : 7-9 ans
Nombre d'enfants : 12
Nombre d'animateurs : 2
Thématique : MAGIE
*Initiation aux techniques de base, spectacle avec un magicien

**BUDGET PREVISIONNEL**

Alimentation 5€/jour/par enfants	240
Forfait hébergements + activités)	840
Transports	200
Salaire Animateur	800
<b>TOTAL</b>	<b>2080€ prix par enfants 173 €</b>

Quotients familiaux	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Meslay-du-Maine	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>120</b>
Autres communes	<b>125</b>	<b>156</b>	<b>187</b>

**SEJOUR 3 : DU 21 AU 25 JUILLET SOIT 5 JOURS**

Lieu : DAUMERAY (49)  
Tranche d'âge : 7-9 ans  
Nombre d'enfants : 12  
Nombre d'animateurs : 2  
Thématique : EQUITATION  
Initiation au cheval, balade, pêche ...

**BUDGET PREVISIONNEL**

Alimentation 5€/jour/par enfants	300
Forfait activités + hébergements 23€/jour/enfants	1380
Transport minibus	200
Salaire Animateur	1000
<b>TOTAL</b>	<b>2880€ soit 240 € par enfants</b>

Quotients familiaux	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Meslay-du-Maine	<b>100</b>	<b>125</b>	<b>150</b>
Autres communes	<b>156</b>	<b>195</b>	<b>235</b>

## SEJOUR 4 : DU 28 JUILLET AU 1 AOUT SOIT 5 JOURS

Lieu : Le Lions d'Angers  
Tranche d'âge : 10-13 ans  
Nombre d'enfants : 20  
Nombre d'animateurs : 3  
Thématique : Multi activités  
\*Initiation HIP HOP et percussions

### BUDGET PREVISIONNEL

Alimentation 6.€/jour/par enfants	600
Nuitées 4.5€	360
Hip Hop 10.5€/ par séance	420
Percussion 10.5€/ par séance	210
Transport car	350
Salaire Animateur	1500
<b>TOTAL</b>	<b>3440 € soit 172 € par enfants</b>

Quotients familiaux	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Meslay-du-Maine	<b>100</b>	<b>125</b>	<b>150</b>
Autres communes	<b>156</b>	<b>195</b>	<b>235</b>

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **adopte** les tarifs des camps d'été 2014 tels que présentés ci-dessus.

### FORMATION DEJEPS

Madame le Maire explique que le DEJEPS est un diplôme professionnel de niveau III. Il est obtenu par la capitalisation de 4 unités de compétences. Il prépare à l'exercice du métier d'animateur responsable de projet enfance-jeunesse sur un territoire, garant de la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques.

Ces professionnels ont pour mission :

- de piloter des projets enfance-jeunesse sur un territoire (commune ou communauté de communes par exemple)
- d'animer des partenariats et d'organiser les moyens nécessaires à la mise en place de ces projets (démarches participatives, implication des bénévoles, animation du travail d'équipe, conduite d'interventions de formation).

Objectifs de la formation :

- Initier des pratiques pédagogiques de qualité
- Concevoir des projets d'animation éducatifs et pédagogiques complexes
- Contribuer à alimenter la prise de décision politique et éducative des décideurs.

Le coût de la formation est de 10 481 €. Elle serait suivie par le directeur de l'A.L.S.H.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **accepte** de prendre en charge financièrement cette formation sur de budget communal.

## **RESTAURATION SCOLAIRE : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire avait été autorisé à lancer cet appel d'offres à la fin du précédent mandat. Le dossier de consultation est présenté au Conseil Municipal par Monsieur POULAIN, adjoint en charge du dossier.

L'appel d'offres sera lancé la semaine prochaine. Le dossier de consultation sera envoyé pour avis aux élus membres de la commission enfance avant la publication de l'appel d'offres.

## **PRESENTATION DU CENTRE SOCIAL**

**Madame le Maire** explique aux élus le rôle du Centre Social et rappelle les actions qui y sont menées.

Elle explique que le Centre Social s'appuie sur les initiatives et idées du comité de pilotage qui est à l'origine de différents projets (exemple : MERLEYO)

## **SPORTS ET LOISIRS**

### **PLANNING D'ACTIVITES PENDANT LES VACANCES DE PRINTEMPS**

Philippe MONNIER, éducateur sportif de la commune propose pour les périodes de vacances scolaires des demi-journées ou journées d'animation autour du sport. Cela peut être dans l'esprit de découverte d'un sport (ouvert à tous) ou de stages de perfectionnement en ciblant les différents clubs sportifs présents sur la commune.

La proposition pour les vacances de printemps est la suivante :

<b>Journée</b>	<b>Public</b>	<b>Activités</b>
Lundi 28 avril	adolescents	Tennis de table
Mardi 29 avril	U 11	Football
Mercredi 30 avril	8-10 ans	Tchouk ball

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Cette mise en place a eu lieu mardi 15 avril à 20 heures 30.

**Monsieur Bernard BOIZARD**, Maire de Saint-Denis-du-Maine a été élu président de la C.C.P.M.G.

**Madame Noëlle LAUNAY** a été élue 1<sup>ière</sup> vice-présidente, Monsieur Jean-Marc POULAIN élu 8<sup>ième</sup> vice-président.

**Madame le Maire** informe les élus de liste complète des vice-présidents de la C.C.P.M.G, précisant que la première réunion de bureau déterminant les commissions aura lieu le mardi 22 avril.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **LOTISSEMENT MOULIN A VENT N° 2**

**Monsieur BORDIER**, adjoint chargé de l'aménagement général informe le Conseil Municipal que les travaux de la phase de finition du Lotissement Moulin à Vent N°2 se dérouleront de la mi-mai à la mi-juin.

### **PROBLEME D'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT MAISON DE PAILLE**

**Madame BERTHELOT** demande pourquoi il n'y a plus d'éclairage dans le lotissement Maison de Paille. Monsieur ABAFOUR avait déjà signalé ce problème. Le S.D.E.G.M a été alerté.

### **CHAUFFAGE SALLE DE SPORTS**

Madame BERTHELOT signale que le chauffage est toujours en fonction à la salle de sports. Ceci sera signalé aux services de la C.C.P.M.G.

## DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil Municipal :

17/04, 22/05 et 03/07

Réunions et manifestations :

- Invitation école maternelle maintien 4ème classe : vendredi **18 avril** à 17 heures 30 à l'école Fratellini
- Réunion jumelage : jeudi **24 avril** à 20 heures 30 en Mairie, salle bleue
- Voyage en Allemagne – jumelage : **du 1er au 4 mai**
- Commission affaires scolaires : lundi **5 mai** à 18 heures
- Meslay au jardin : dimanche **18 mai**
- Visite des différents sites et bâtiments de la commune : samedi **24 mai** de 9 heures à 12 heures. Rendez-vous en Mairie.
- Elections européennes : dimanche **25 mai**
- Festival de Jazz : mardi **27 mai** au samedi **31 mai**
- Fête de la Musique : **27 juin**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.*